



Administration communale de Larochette

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable nous a transmis le dossier de l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone « Kéidinger Brill – Supp » sise sur le territoire des communes de Larochette, Heffingen, Fischbach et Junglinster, ceci en vertu de l'article 40 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Le dossier de l'avant-projet de règlement grand-ducal est déposé au secrétariat communal à Larochette, mais peut aussi être consulté sur notre site internet (www.larochette.lu) à partir du 6 avril jusqu'au 5 mai 2019 (30 jours) pour examen. Toute réclamation contre le projet de classement doit être adressée au collège échevinal endéans le délai sus-indiqué.

Larochette, le 5 avril 2019

Pour le collège échevinal
La bourgmestre

le secrétaire

